

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JANVIER 2017

Le Conseil Municipal de la Commune de Petit-Palais et Cornemps, dûment convoqué le 16 janvier 2017, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, le 23 Janvier 2017 à 18 h 30 sous la présidence du Maire Patricia RAICHINI.

PRESENTS : RAICHINI Patricia, VEYSSIERE Fabienne, BOUTIN Jean-François, PASCAL Romain, REYGADE Aline, HUCHET Pierrette, COUTANT Alain, BARDESSOLLE Patrick, BESSARD Jérémie, AUDOUIN Anne, MARTIN Frédéric, DUMON Alain

PROCURATIONS : BROUDICHOUX Serge à RAICHINI Patricia- HUOT Jean-Paul à BOUTIN Jean-François-

POUDRET Annie à DUMON Alain

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Jérémie BESSARD a été élu secrétaire de séance.

Intervenants : Monsieur Bernard LAURET, président de la CDC du GSE

Madame Valérie BARGE, Responsable Urbanisme-Aménagement du territoire

Madame Marie-Pierre FLEURIER, Directrice Générales des services de la CDC

DÉBAT SUR LES ORIENTATIONS DU PADD (Projet d'Aménagement et de développement Durable)

(présentation par Madame Valérie BARGE, Responsable urbanisme-Aménagement du territoire de la CDC du GSE)

Le PADD avait été présenté en Conseil Municipal le 4 Janvier 2016. Les élus ont travaillé dessus et des modifications ont été apportées.

Le PADD est à nouveau présenté en Conseil Municipal ce jour.

Pour rappel les orientations sont :

Refaire du Grand Saint Emilionnais un territoire attractif

- Chercher à être ambitieux
- S'appuyer sur une organisation territoriale
- Favoriser une ruralité de projets

Maîtriser le Développement du Grand Saint Emilionnais

- Répondre aux besoins des habitants
- Tout en préservant le patrimoine.

Les orientations sont maintenues avec des ajouts.

La Commune de Petit-Palais et Cornemps fait partie du 2^{ème} groupe : 11 logements neufs et 1 logement à réhabiliter.

Notamment des points supplémentaires dans l'orientation n°2 : s'appuyer sur une organisation territoriale, qui sont :

- Agrandissement du camping de Petit-Palais et Cornemps
- Création d'une aire de camping-cars à Sainte Terre.

Madame le Maire rappelle à Monsieur le Président de la CDC qu'elle souhaite que le Camping Le Pressoir s'agrandisse et lors des réunions a défendu ce projet.

Monsieur Bernard LAURET a bien entendu son intervention.

Madame Aline REYGADE demande pour l'agrandissement de la ferme photovoltaïque

Monsieur le Président lui répond que le projet d'agrandissement n'a pas été validé par le Chambre d'Agriculture.

- S'affranchir des contraintes initiales pour s'appuyer sur d'autres entités urbaines que la centralité administrative (des hameaux historiques à Francs ou Néac, risque d'inondation et donc structuration d'un nouveau quartier à Saint Terre, reconversion et revalorisation du Bois de l'Or à Saint Emilion.)

Au niveau de l'orientation n° 4 : répondre aux besoins des habitants, ajout d'une Maison des Services Publics à Lussac et d'une micro-crèche à Saint Pey d'Armens dans les anciennes écoles.

Orientation n° 5 : Tout en préservant le patrimoine, 40 hectares seront mis à la construction sur le territoire des 22 communes, la consommation moyenne par logement sera inférieure à 1000m². Développement économique : 10 ha sur la zone d'activités des Chapelles aux Artigues de Lussac et concernant le développement touristique environ 4 ha sur le Golf de Gardegan.

Une attention particulière sur la gestion en eau : de la ressource aux rejets (notamment la réparation des multiples fuites sur le réseau).

Le zonage est quasiment validé avec presque toutes les communes, des OAP stabilisées, un règlement lu et relu.

On s'ouvre maintenant sur une phase de cristallisation des conflits (concernant le classement en zone constructible de certains terrains, les propriétaires ont fait des demandes qui ne pourront être validées).

Le service urbanisme de la CDC du GSE se tient à la disposition des personnes pour donner des explications.

Une enquête publique va avoir lieu avec nomination d'un commissaire enquêteur qui recevra les gens et émettra un avis.

Le Conseil Municipal a été très attentif à cette présentation du PADD.

MUTUALISATION

Madame Marie-Pierre FLEURIER fait un point sur la mutualisation.

Ont été mutualisés en 2016 l'achat de papier et l'archivage.

La commission travaille sur les contrôles techniques obligatoires, le travail est ardu car sur les 22 communes, il y a beaucoup de disparité sur les contrats, il paraît raisonnable de programmer sur l'année 2017 les fins de contrats et de pouvoir effectuer la consultation pour l'année 2018, sauf pour les extincteurs.

Le Document unique est obligatoire, la CDC propose de monter les dossiers de demande de subvention.

Un groupement de commande pour la voirie peut être envisagé (acheter du point-à-temps, du calcaire).

Approbation du Compte rendu de la séance du 19 décembre 2016 à l'unanimité

DELIBERATION RENOUVELLEMENT CONVENTION AVEC AVI-CONSEIL

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité d'avoir un appui technique, administratif et méthodologique dans des domaines très variés comme la voirie, la sécurité routière, l'aménagement, la gestion du domaine public et du patrimoine communal ainsi que de l'urbanisme.

Elle propose de renouveler le contrat de prestations de service avec l'Entreprise AVI-CONSEIL à compter du 1^{er} janvier 2017 pour une durée d'un an, par tacite reconduction.

Les prestations seront facturées 30 € HT par heure pour un maximum de 200 heures par an.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés

- De renouveler le contrat de prestation de service avec l'Entreprise AVI-CONSEIL
- Autorise Madame le Maire à signer la convention.

INFORMATIONS DIVERSES

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que des devis sont demandés concernant l'aménagement du local pour l'installation des livres.

Présentation d'un devis concernant le lavoir à Lamothe pour un montant de 7 575 € HT par Monsieur LEJEUNE Gérard

Les membres du Conseil demande que des devis supplémentaires soient présentés.

Concernant les travaux du stade, présentation du devis de Monsieur VAYSSE pour un montant de 11 300 € HT.

La Société ATP ne donne pas suite à l'appel d'offre

Il est évoqué et mis en avant l'importante problématique du « pelon »

Après discussion il est demandé de faire établir des devis supplémentaires.

QUESTIONS DIVERSES

Madame Aline REYGADE demande comment se fait-il que l'Entreprise VIAUD n'est pas été contactée concernant les travaux de la toiture de la salle polyvalente.

Il lui est répondu que 3 entreprises ont été contactées et que c'est l'Entreprise MAZURIE qui a été retenue.

Monsieur Alain COUTANT signale le problème d'électricité à la maison des associations.

Madame le Maire informe les conseillers que l'Entreprise est venue constater le problème.

Madame le Maire félicite l'association du Comité des Fêtes concernant l'animation qui a été faite pour l'anniversaire du marché.

Séance levée à 21 H 00